

Zeitschrift: Eclogae Geologicae Helvetiae
Herausgeber: Schweizerische Geologische Gesellschaft
Band: 82 (1989)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Instructions aux auteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instructions aux auteurs

(Condensé du «Règlement d'impression des Eclogae geologicae Helvetiae», Eclogae geol. Helv. 71/2, 1978, 435–439).

Manuscrits. *Trois* copies du manuscrit prêts pour l'impression, chacune accompagnée de copies de toutes les illustrations doivent être envoyées au rédacteur des Eclogae (adresse voir ci-dessous). Chaque feuille ne doit être remplie que sur une page, écrite à double interligne et avec des marges suffisamment larges. L'adresse postale complète de l'auteur, ou des auteurs, doit être incluse en note infrapaginale. Une abréviation du titre de travail (max. 50 caractères) est demandée en supplément.

Les manuscrits peuvent être rédigés en français, italien, allemand ou anglais. En plus d'un résumé court et informatif dans la langue de l'article, un «abstract» anglais ainsi qu'une traduction du titre en anglais sont exigés pour chaque article. Les articles écrits en anglais seront accompagnés d'un résumé en français et/ou d'une «Zusammenfassung» en allemand.

Trois catégories de titres sont possibles; leur hiérarchie doit clairement ressortir du manuscrit. Afin d'éviter des ambiguïtés concernant l'orthographe des titres et sous-titres, ceux-ci doivent être écrits en caractères normaux (pas en majuscules!).

Nomenclature et terminologie stratigraphique doivent se référer au «Code of Stratigraphic Nomenclature» (ACSN, 1961) dans Bull. Am. Ass. Petroleum Geologists, 45, 454–459, ainsi qu'aux recommandations de la Commission géologique Suisse (1973) dans Eclogae geol. Helv. 66/2, 486–492. Pour être imprimés en italique les noms paléontologiques (genre et espèce) doivent être soulignés. Les règles de citations biologiques doivent être respectées (voir Eclogae geol. Helv. 64/3, 1971, 649–651).

Tableaux, dessins et photographies. Les tableaux devront être présentés sur des feuilles à part, *prêts à la reproduction photographique* et correspondre au format d'impression (126 × 190 mm).

Il faut que les dessins (à l'encre de chine) supportent une réduction de 50%. Des échelles graphiques sont préférables aux échelles numériques. L'explication des symboles et figurés doit se faire directement dans les figures (pas de chiffres renvoyant au texte!).

Les photographies seront bien contrastées et tirées sur papier glacé blanc. Des échelles graphiques sont recommandées.

Un texte accompagnant chaque illustration doit expliquer pleinement le contenu de l'illustration. Ces textes seront rédigés sur une feuille séparée. La position approximative demandée pour les illustrations dans le texte doit être marquée au crayon dans la marge du manuscrit.

Les auteurs sont priés de garder les originaux de leurs illustrations chez eux jusqu'à ce que leur manuscrit soit accepté. On leur demandera de les envoyer directement à l'éditeur. Ils ne seront renvoyés à l'auteur que sur demande formelle. Pour la revue des manuscrits trois photocopies de chaque dessin, si possible réduits au format désiré et trois tirées de chaque photographie de bonne qualité doivent être envoyées au rédacteur.

Contribution aux frais. De très longs travaux ne pourront être acceptés que moyennant une contribution aux frais d'impression par l'auteur. De même, nous deman-

derons une contribution pour les illustrations en couleur et pour les planches ou tableaux dépassant le format de l'impression.

Bibliographie. Dans le texte, la littérature sera citée avec le nom de l'auteur (en majuscules) et l'année de publication entre parenthèses [(MAYER 1987); ... comme écrit MAYER (1987) ...]. Deux noms d'auteurs seront reliés par le signe «&». Dans le cas de trois ou davantage d'auteurs, le premier auteur sera mentionné suivi de «et al.».

Dans la bibliographie, les auteurs seront cités par ordre alphabétique d'après le standard suivant:

- GREBER, E. & OUWEHAND, P.J. 1988: Spaltenfüllungen im Dach der Schrattenkalk-Formation. *Eclogae geol. Helv.* 81/2, 373–385.
 JAMES, N.P. 1983: Reef environment. In: Carbonate Depositional Environments (Ed. by SCHOLLE P.A., BEBOUT D.G. & MOORE C.H.). AAPG Mem. 33, 346–440.
 RAMSAY, J.G. & HUBER, M.I. 1987: The Techniques of Modern Structural Geology, v.2. Academic Press, London.

Epreuves. Des épreuves seront envoyées à l'auteur responsable. Après le contrôle elles seront à renvoyer au plus vite possible au rédacteur. Des changements importants ne seront pris en considération qu'à la condition d'être absolument nécessaires. Les frais supplémentaires seront à la charge de l'auteur.

Tirés à part. L'auteur responsable recevra gratuitement 50 tirés à part (dans le cas de plusieurs auteurs, les 50 exemplaires seront partagés). Les auteurs peuvent acquérir des exemplaires supplémentaires. Lors du contrôle des épreuves ils auront la possibilité d'en commander directement chez l'éditeur.

Les manuscrits non conformes aux directives rédactionnelles seront refusés par retour du courrier.